

**Arrêté n°2024-189
RELATIF A LA
COMPOSITION DU BUREAU
DE VOTE**

**DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'UNE
PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'UNIVERSITÉ D'ANGERS**

JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L712-3 ainsi que D719-47-1 et suivants ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA002-2024 du 15 février 2024 relative à l'élection de 4 personnalités extérieures comme membres du conseil d'administration de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu la perte de qualité pour siéger de M. Dominique LE PORS, personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire ;

Vu l'arrêté n°2024-181 du 03 octobre 2024 relatif à la désignation d'une personnalité extérieure du conseil d'administration de l'Université d'Angers,

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
ARRETE :**

Article 1^{ER} : CREATION

Un bureau de vote pour la désignation par le Conseil d'Administration d'une personnalité extérieure homme représentant un établissement d'enseignement secondaire au Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 07 novembre 2024 est constitué.

Le bureau de vote procède au dépouillement à la fin de chaque tour de scrutin et dresse le procès-verbal des résultats.

Article 2 : COMPOSITION

Le bureau de vote se compose comme suit :

Florence PRUDHOMME, responsable du service des affaires institutionnelles (DAGJI)
Isolde LEBouc, gestionnaire d'instances (DAGJI)
Jeanne JAHIEL, gestionnaire d'instances (DAGJI)
Alicia PAVAGEAU, gestionnaire d'instances (DAGJI)

Fait à Angers, en format électronique

La Présidente de l'Université

Françoise GROLLEAU

Signé le 08 octobre 2024
Mise en ligne le 09 octobre 2024